



CC du Pays d'Anglure (Siren : 245100516)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Anglure
Arrondissement	Épernay
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2001
Date d'effet	31/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. BERNARD CHAMPION

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Promenade de l'Aube
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51260 ANGLURE
Téléphone	03 26 42 75 18
Fax	03 26 42 75 20
Courriel	cc-pays-anglure@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-pays-anglure.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 056
Densité moyenne	33,48

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Allemanche-Launay-et-Soyer (215100041)	109
51	Anglure (215100090)	847
51	Bagneux (215100280)	502
51	Baudement (215100363)	122
51	Clesles (215101452)	608
51	Conflans-sur-Seine (215101510)	681
51	Courcemain (215101700)	124
51	Esclavolles-Lurey (215102161)	613
51	Granges-sur-Aube (215102609)	195
51	La Celle-sous-Chantemerle (215100967)	169
51	La Chapelle-Lasson (215101189)	92
51	Marcilly-sur-Seine (215103193)	648
51	Marsangis (215103292)	59
51	Potangis (215104100)	94
51	Saint-Just-Sauvage (215104563)	1 544
51	Saint-Quentin-le-Verger (215104746)	121
51	Saint-Saturnin (215104795)	60
51	Saron-sur-Aube (215104878)	295
51	Villiers-aux-Corneilles (215105958)	95
51	Vouarces (215106055)	78

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Création et exploitation des réseaux d'eau potable (production et distribution) et des réseaux d'eaux usées (collectifs, semi collectifs, individuels). Dans le cadre d'un programme de refonte complète d'une structure de chaussée comprenant l'eau potable, les eaux usées, la Communauté de communes est compétente pour la création et l'extension des eaux pluviales. Pour les lotissements nouveaux, les réseaux d'eau potable et/ou d'eaux usées sont à la charge du lotisseur mais la communauté de communes peut prendre en charge leur exploitation après vérification de leur conformité (remise des réseaux à la Communauté de communes</i>
- Assainissement collectif <i>Création et exploitation des réseaux d'eau potable (production et distribution) et des réseaux d'eaux usées (collectifs, semi collectifs, individuels). Dans le cadre d'un programme de refonte complète d'une structure de chaussée comprenant l'eau potable, les eaux usées, la communauté de communes est compétente pour la création et l'extension des réseaux d'eaux</i>

pluviales. Pour les lotissements nouveaux, les réseaux d'eau potable et/ ou d'eaux usées sont à la charge du lotisseur mais la Communauté de communes peut prendre en charge leur exploitation après vérification de leur conformité(remise des réseaux à la communauté de communes.)

- Assainissement non collectif

Création et exploitation des réseaux d'eaux usées (collectifs, semi collectifs, individuels).

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Investissement et fonctionnement de déchetteries

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Investissement et fonctionnement de déchetteries.

- Autres actions environnementales

Démoustication (compétence transférée au syndicat mixte interdépartemental Aube-Marne de démoustication). Elaboration et suivi des zones d'implantation des éoliennes.

Sanitaires et social

- Action sociale

-Contingent d'aide sociale des communes -Actions sociales pour les personnes âgées et actions favorisant l'emploi et l'insertion -Création et gestion d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Actions de développement économique et culturel intéressant l'ensemble de la communauté (selon la liste des biens mis à disposition de la Communauté de communes): Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique d'intérêt communautaire.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques d'intérêt communautaire. Investissement et fonctionnement des activités sportives, culturelles, de tourisme et de loisirs d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

-Investissement et fonctionnement des écoles maternelles et primaires des regroupements pédagogiques concentrés existants et de ceux dont la création serait envisagée et programmée . -Investissement et fonctionnement des écoles maternelles et primaires des regroupements pédagogiques concentrés existants et de ceux dont la création serait envisagée et programmée -Investissement et fonctionnement des cantines scolaires . -Reprise de l'emprunt du syndicat scolaire pour la construction du collège d'Anglure (pour la partie non prise en charge par le Conseil Général).

- Activités péri-scolaires

- mise en place et fonctionnement de structures d'accueil des enfants dès leur plus jeune âge (crèches et garderies). Investissement des cantines scolaires.

- Activités culturelles ou socioculturelles

-Participation à des actions de sauvegarde du patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques .

Aménagement de l'espace

- Transport scolaire

Transports scolaires des élèves fréquentant les regroupements pédagogiques concentrés existants et futurs ainsi que les élèves du Collège d'Anglure.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

-Travaux d'accompagnement liés à la réfection des traverses sur route départementale (bordures,caniveaux, trottoirs, assainissement pluvial, canalisations, bouches d'égout et regards de visite). -Travaux sur voies permettant les liaisons intercommunales (selon tableau annexé). -Travaux sur les ouvrages d'art sur la voirie communale classée dans le domaine public.

Développement touristique

- Tourisme

Investissement et fonctionnement des activités sportives, culturelles, de tourisme et de loisirs d'intérêt communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration de programmes locaux de l'habitat et d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat

- Politique du logement non social

Viabilisation de terrains intercommunaux pour le logement locatif.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Elaboration de programmes locaux de l'habitat et d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Construction et aménagement de bâtiments intercommunaux. Viabilisation de terrains intercommunaux pour le logement locatif

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Contingent du service d'incendie et de secours.

- Autres

Viabilisation des terrains intercommunaux pour le logement locatif.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte du Sud-Ouest Marnais (255102709)	SM fermé	12 565
10	SM interdépartemental Aube-Marne de démoustication (251002598)	SM fermé	38 200

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)